Document préparatoire : il ne vaut pas déclaration. La déclaration se fait sur le guichet unique, où vous la signez et la payez.

Dossier d'immatriculation : Atelier Martin Benali

Dossier d'immatriculation : Atelier Martin Benali. Document préparatoire, à recopier écran par écran sur formalites.entreprises.gouv.fr : il ne remplace pas la déclaration, que vous déposez vous-même. Les champs « à compléter » restent à préparer.

Identité de l'entreprise

- Forme juridique : société par actions simplifiée
- Dénomination : Atelier Martin Benali
- Sigle : AMB
- Associé unique : Non
- Capital social : 10 000 €
- Capital variable : Non
- Durée : 99 ans
- Date de clôture du premier exercice : 31 décembre 2027
- Date de signature des statuts : 20 novembre 2026

Activité

- Description de l'activité principale : Conception, fabrication et pose de mobilier sur mesure ; travaux de menuiserie et d'agencement intérieur.
- Code d'activité indicatif : 43.32A, Travaux de menuiserie bois et PVC (L'Insee attribue le code APE d'après votre description)
- Nature de l'activité : Artisanale
- Date de début d'activité : 1er décembre 2026
- Origine du fonds : Création

Établissement

- Adresse du siège : 8 rue des Tanneurs, 69001 Lyon
- Type de siège : Dans un local loué ou acheté
- Le siège est aussi l'établissement principal : Oui
- Nom commercial : Aucun

Dirigeants

- Fonction : Président, nommé dans les statuts
- Nom et prénom : Claire Martin
- Date de naissance : 12 avril 1988
- Lieu de naissance : Lyon (69)
- Nationalité : française
- Adresse personnelle : 8 rue des Tanneurs, 69001 Lyon
- Fonction : Directeur général, nommé par acte séparé
- Nom et prénom : Karim Benali
- Date de naissance : 3 novembre 1985
- Lieu de naissance : Villeurbanne (69)
- Nationalité : française
- Adresse personnelle : 21 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon

Associés

- Associé : Claire Martin
- Apport : 6 000 €
- Nombre de actions : 600 sur 1000
- Associé : Karim Benali
- Apport : 4 000 €
- Nombre de actions : 400 sur 1000

Bénéficiaires effectifs

- Claire Martin : 60 % du capital et des droits de vote
- Karim Benali : 40 % du capital et des droits de vote

Régime fiscal et TVA

- Imposition des bénéfices : Impôt sur les sociétés
- Régime de TVA : Régime réel simplifié (La franchise en base dispense de facturer la TVA sous ses seuils ; le réel la fait facturer et récupérer)

- Date de clôture de l'exercice : 31 décembre

Options sociales

- Régime social de Claire Martin : Assimilé salarié (régime général), s'il est rémunéré
- Régime social de Karim Benali : Assimilé salarié (régime général), s'il est rémunéré
- Demande d'ACRE : Oui (L'ACRE se demande à l'Urssaf dans les 60 jours qui suivent le début d'activité)

Pièces justificatives

- Les statuts datés et signés par tous les associés : à fournir (Préparés avec vos réponses : imprimez-les, faites-les signer, puis téléversez la version signée)
- L'acte de nomination du dirigeant : à fournir (Pour le dirigeant qui n'est pas nommé dans les statuts, signé par les associés et par lui)
- La déclaration de non-condamnation et de filiation de Claire Martin : à fournir (Datée et signée par le dirigeant)
- La déclaration de non-condamnation et de filiation de Karim Benali : à fournir (Datée et signée par le dirigeant)
- L'attestation de dépôt des fonds : Prête (Remise par la banque ou le notaire qui a reçu le capital, sur présentation de la liste des souscripteurs)
- L'attestation de parution de l'annonce légale : à fournir (Remise par le journal habilité qui a publié l'avis de constitution)
- Le justificatif de l'adresse du siège : Prête (Le bail commercial ou professionnel signé, ou le titre de propriété du local)
- La pièce d'identité de Claire Martin : Prête (Carte d'identité ou passeport en cours de validité, recto verso)
- La pièce d'identité de Karim Benali : Prête (Carte d'identité ou passeport en cours de validité, recto verso)
- La déclaration des bénéficiaires effectifs : Prête (Préremplie ici d'après la répartition du capital : elle se recopie dans sa rubrique du guichet)
- Le diplôme ou la preuve de trois ans d'expérience dans le métier : à fournir (Exigé pour les métiers artisanaux qualifiés, dont ceux du bâtiment)